

Date de réunion (horaires) :	07/07/2025 (14h-16h30)
Participant(e) GTV BFC :	Drs CLIQUE et ZINZIUS
Organisateur :	DDPP39
Lieu de réunion :	Lons-le-Saunier
Cadre de la réunion :	Dermatose nodulaire contagieuse
Présents	DDCSPP, GDS, GTV, Coordination rurale, Confédération paysanne, Chambre agriculture, Eva Jura, CIGC, CTFC, représentants agricoles
Thème de la réunion :	Gestion et renfort

Compte-rendu :

Réunion pour faire un état des lieux des connaissances, état de situation et perspectives à court terme en matière de prévention et communications auprès des éleveurs.

Il a été rappelé la situation en Savoie, avec 4 foyers sur la commune d'Entrelacs vers Rumilly. Zone de protection de 20km et 50km pour la zone de surveillance. Demande d'aide de la part du GTV AURA pour les vétérinaires sanitaires proches afin de pouvoir seconder les vétérinaires dans la zone pour les opérations de surveillance/prélèvements des élevages des deux zones.

Il a été rappelé que l'abattage ne concernait que les bêtes d'un élevage sur le foyer mère, et que les bovins à distance sans contact épidémiologique étaient épargnés. La gravité des symptômes sans forcément de mortalité nécessite une euthanasie des animaux.

Actuellement seul le Laboratoire de référence de Montpellier est habilité à traiter les prélèvements (aide de la gendarmerie pour faire parvenir rapidement les prélèvements).

Questions sur les mesures préventives à adopter :

- Problème de la gestion et de la surveillance des estives, des opérateurs à risque, des centres de rassemblement (normalement identifiés) qui devront être contrôlés en premier.
- Problème de non-déclaration de mouvements d'animaux, du temps d'appel du vétérinaire de l'exploitation après le début des symptômes, d'éventuels mouvements avant appel (afin de protéger certains animaux de l'abattage), pouvant retarder le diagnostic et épargner de l'euthanasie des bovins potentiellement positifs.
- Prévoir, si survenue d'un cas, de commencer par contrôler les élevages les plus proches du foyer, plutôt que les plus éloignés en zone de protection
- Réflexions sur les dérogations à mettre en place pour les bovins partant à l'abattoir (supervisé par le vétérinaire de l'exploitation), sur l'obligation de garder les veaux en ferme (70j pour la MHE)
- Devenir du lait en zone réglementée ; normalement possibilité de faire du fromage

- Réfléchir et mettre en alerte les cellules d'accompagnement moral et psychologiques (MSA...) auprès des éleveurs subissant la maladie et l'euthanasie de leur troupeau
- Réflexion sur la population d'équidés, non sensibles à la maladie mais souvent porteurs de taons. Sensibiliser les éleveurs, centres équestres et organisateurs de rassemblement par le biais de l'IFCE sur l'importance de la désinsectisation voire l'annulation des événements en cas de passage en zone de surveillance.

La DDCSPP et les différents organismes veulent avant tout mettre l'accent sur la communication et les messages de biosécurité en élevage et lors des transports (désinsectisation des intérieurs des véhicules : vetos, opérateurs, inséminateurs...). Il semble excessif et compliqué d'interdire certains mouvements hors zone de surveillance, malgré les demandes de certains représentants d'éleveurs qui souhaitent prendre les devants avant que la situation ne se dégrade.

Sur les questions de la disponibilité des vaccins, il y aurait environ 300 000 doses en stock européen ; les italiens ont déjà fait une demande, la DGAL aussi. Pas de possibilité de production sur des sites de labos européens ; demande de doses faites auprès de l'Afrique du sud (vaccin atténué sous ATU). La DDCSPP va remonter auprès de la DGAL l'insistance et l'intérêt de vacciner rapidement. Les considérations économiques comme la perte du statut indemne, rentrent en ligne de compte pour retarder cette vaccination.

En matière de communication, il a été acté de faire déjà une première réunion d'information (DDCSPP, GDS, GTV) dès ce vendredi voire le début de la semaine prochaine, si possible à Champagnole, avec des relais en visio ; mettre l'accent sur la biosécurité, la désinsectisation et la limitation des mouvements. Le GDS va s'inspirer des réunions déjà faites dans l'Ain.

Une fiche de biosécurité va être éditée et diffusée par différents canaux, notamment par les inséminateurs, voire les vétérinaires.